

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 12 OCTOBRE 2017**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Ali Benmakhlouf, Vincent Ferré, Donna Kesselman, Laurent Lespez, Guillaume Marche, Mireille Touzery, Graciela Villanueva

Collège B : Jean-Pierre Brouillaud, Patricia Cardona, Karine Chambefort, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Marie-Karine Schaub

Collège BIATSS : Karine Bellance, Vincent Ronach

Collège étudiants : Léo Simonet, Sirine Hamza, Clément Molinier

Personnalités extérieures : Frédéric Henry, Erwan Le Fur

Parmi les membres de droit était présente : Myriam Baron

Parmi les membres invités étaient présents : Sergio Delgado, Sabine Reungoat, Sylvie Toscer-Angot, Elizabeth Favier, Elisabeth Vialle, Sandrine Anconetti, Jean-Louis Bayle

1. Approbation des PV des conseils du 6 juillet 2017 et du 14 septembre 2017

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, les PV des conseil du 6 juillet 2017 et du 14 septembre 2017 sont mis au vote.

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. Points d'information « actualités »

Anne-Lise Humain-Lamoure fait part d'une série de réunions concernant les évaluations HCERES à venir en formation et recherche. La mise en œuvre au sein de l'université sera précisée au fil de ces réunions. Une délégation du HCERES se rendra à l'UPEC en décembre pour expliquer ses attentes.

Anne-Lise Humain-Lamoure fait part des quelques éléments qui ressortent de la concertation en cours sur l'accès au 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Elle présente les onze groupes de travail constitués et leurs objectifs. La question de l'accès au premier cycle universitaire semble très débattue. Rien ne semble arrêté mais il est certain que la plateforme APB sera revue et placée sous le contrôle d'un comité éthique émanant de la DGESIP. Parmi les projets discutés, la refonte de la L1 pourrait inclure une plus longue période de réorientation en janvier et la possibilité d'une première année plus « modulaire » dont les crédits ECTS pourraient être obtenus sur deux, trois ou quatre ans. Ces éléments s'accompagnent d'annonces de budgets supplémentaires, attribués via l'ANR dans le cadre de l'appel à projet « Nouveau cursus », mais aussi de quelques (modestes) crédits de fonctionnement. Elle espère avoir plus de précisions à apporter à ce sujet lors du prochain conseil après la parution du rapport Filâtre et/ou du projet de loi sans doute fin octobre.

Un échange a lieu sur un accès en L1 sur la base de prérequis et sur la mise en œuvre de cette nouvelle réforme.

Sylvie Toscer-Angot, membre du groupe de travail 1 (« accès à l'enseignement supérieur ») précise qu'une sélection des étudiants sur des prérequis est rejetée par l'ensemble des syndicats représentés dans le groupe de travail car considérée comme discriminatoire : l'idée est de laisser les étudiants « acteurs » de leur parcours. Anne-Lise Humain-Lamour objecte que proposer aux étudiants une orientation en fonction leur parcours antérieur est proche d'un système de prérequis.

Anne-Lise Humain-Lamour présente les changements dans la structure administrative : Sophie Ferreira rejoindra le service scolarité le 6 novembre ; des entretiens sont prévus pour les postes de gestionnaire financier et de BAIP. Les fiches des postes « Chargé de communication multimédia » et « Responsable du pôle recherche » sont déjà publiées de façon à en réduire au maximum la vacance. Elle revient enfin sur la demande de suppléance faite en mai qui a finalement obtenu une réponse lors du dialogue de gestion, le 2 octobre : une personne a pu enfin être recrutée dès le lendemain pour un mois au secrétariat L1.

Anne-Lise Humain-Lamour souligne que la structure administrative a été très éprouvée par la rentrée et salue le soutien apporté par de nombreux collègues – enseignants et BIATSS – au secrétariat L1. Elle précise que le nombre de demandes traitées sur une journée est monté jusqu'à 120.

Anne-Lise Humain-Lamour termine le point actualités en abordant rapidement les soucis causés par les absences et les vacances de postes, aussi bien à l'échelle de l'UFR que de l'UPEC. Elle mentionne également les dysfonctionnements récurrents de la « badgeuse », un outil coûteux pour l'UPEC, chronophage pour les responsables de services et source de tensions pour les personnels.

3. Rentrée : état des lieux et mesures en cours

Anne-Lise Humain-Lamour fait part de la réponse de la Présidence concernant la motion du Conseil d'UFR. Par un courrier, la Présidence s'engage notamment à mener des discussions concernant le manque de locaux, de moyens humains et financiers auprès du Rectorat et du Ministère. Anne-Lise Humain-Lamour ajoute que des efforts sont faits pour fournir des salles supplémentaires et souligne que la quasi-totalité des composantes est concernée par l'augmentation massive des effectifs. Elle déplore néanmoins que, dans ce contexte particulier, la Direction des Services Financiers (DSF) refuse par exemple, malgré les conventions signées, de transférer aux composantes la totalité des budgets que le CNRS verse en compensation des délégations des enseignants-chercheurs.

Anne-Lise Humain-Lamour fait un point sur les effectifs. Au 14 septembre, 1 850 étudiants étaient attendus au regard des candidatures sur APB, une centaine de plus au 30 septembre après clôture définitive (et cette année fort tardive) de la procédure complémentaire APB. Ces candidatures de dernière minute se sont plus particulièrement concentrées en L1 Lettres. Beaucoup d'impétrants sont donc encore en cours d'inscription. Anne-Lise Humain-Lamour précise que les étudiants se présentant pour une inscription pédagogique au-delà de la 3^{ème} semaine seront automatiquement inscrits en seconde session. Elle demande cependant aux enseignants de faire preuve de tolérance envers les étudiants dont l'inscription tardive est justifiée.

Elle précise que tous les candidats admis sur APB ne se sont finalement pas inscrits, fort heureusement. Néanmoins, pour la 2^{ème} année consécutive les effectifs sont en forte hausse en L1, une hausse de l'ordre de 350 étudiants. Il est également à noter que les effectifs croissent également en L2 mais également en master. Elle indique que l'UFR dépasse les 4 000 étudiants, car au-delà, des inscriptions décomptées sur APOGEE il faut ajouter entre 500 et 600 étudiants inscrits pédagogiquement à l'UFR LLSH (FC qualifiante, master MEEF, étudiants en médecine, etc.) qui ne sont pas comptabilisés sous cette forme.

Anne-Lise Humain-Lamour rappelle le souhait de l'UFR d'effectuer les déplacements nécessaires de salles pour une meilleure adéquation entre les effectifs d'étudiants inscrits dans chacun des groupes de TD et les capacités des salles et ce le plus rapidement possible. Elle insiste donc sur l'importance d'avoir un retour sur les présents dans l'ensemble des groupes. Elle salue la solidarité des collègues qui ont signalé des salles trop grandes pour

leur groupe et qui ont permis un échange avec d'autres enseignements, ainsi que le prêt de chaises par le service Patrimoine.

Jean-Marc Leblanc souligne que la procédure des inscriptions pédagogiques, en dépit d'un accroissement des effectifs, a été plus fluide que l'année passée. Il explique qu'un retour sera demandé aux enseignants de LANSAD sur l'assiduité de leurs étudiants de façon à préparer la rentrée du second semestre. Concernant les étudiants inscrits en deuxième session se présentant à l'examen par inquiétude de perdre leur bourse, Jean-Marc Leblanc propose que ces étudiants émargent puis repartent ensuite. Il explique également qu'un recensement précis des étudiants de TICE a permis de libérer de nombreuses places.

Jean-Marc Leblanc demande aux enseignants de LANSAD de ne pas inscrire directement d'étudiants dans leurs groupes –car cela risque de déséquilibrer les effectifs– et de laisser la main au secrétariat pédagogique. De la même façon, il rappelle que l'ouverture de groupes mutualisés dans les limites définies par le Conseil, et les changements de créneaux et de salles doivent impérativement passer par l'équipe de direction pour éviter des chevauchements préjudiciables aux étudiants.

Jean-Marc Leblanc évoque rapidement les problèmes rencontrés par les étudiants lors de leur inscription administrative en ligne, occasionnant un très grand nombre de tickets que la DSI n'a pu traiter rapidement.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe qu'un échange en Conseil des directeurs de composante a déjà esquissé des aménagements pour la rentrée 2018. Il est notamment prévu d'avancer la date limite des inscriptions administratives, dans l'arrêté présidentiel, au 15 septembre (actuellement autour du 30 septembre). Cela dépendra néanmoins de la nouvelle configuration de la plateforme APB.

4. Vote de crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre 2017-2018

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil qu'en l'absence de demande reçue à temps ce point est sans objet.

5. Vote du deuxième budget rectificatif 2017 (BR2)

Myriam Baron rappelle le contexte entourant la création de ce budget : nombreuses vacances administratives rendues indispensables par des absences et vacances de postes ; votes en juillet et septembre de l'ouverture de 65 groupes supplémentaires pour compenser le surplus d'étudiants en L1 ; taxe d'apprentissage en baisse et hausse des impayés en FC/FA.

Elle détaille ensuite le tableau présentant le 2^{ème} budget rectificatif, distribué à l'ensemble du Conseil, et insiste sur le fait que l'essentiel des ajustements proposés pour le BR2 porte sur le « personnel » et par ricochet sur le fonctionnement : les dépenses supplémentaires en « personnel », que ce soit de « fonctionnement général » ou d'« enseignement » ou de « formation continue » entraînent une diminution des dépenses prévues en fonctionnement. Pour le personnel « fonctionnement général », les dépenses corrigées pour cette fin d'année atteignent finalement 60K€, contre 30K€ prévus dans le budget initial. De même, les dépenses d'enseignement total sont passées de 725K€ dans le budget initial à 991K€ soit +40% de dépenses d'enseignement par rapport au BI. Enfin, le fonctionnement enseignement total est ainsi passé d'un peu plus de 132 k€ à 104,7 k€

Après discussions notamment sur les budgets impressions et photocopies jugés élevés par plusieurs membres du Conseil, le 2^{ème} budget rectificatif est mis au vote.

Le deuxième budget rectificatif est adopté à l'unanimité.

En marge de ce vote, Anne-Lise Humain-Lamoure demande au Conseil de se prononcer sur le reversement complet aux composantes des compensations de délégation versées par le CNRS à l'UPEC, conformément aux conventions signées. ***Le conseil soutient cette proposition à l'unanimité.***

6. Vote de tarifs de formation continue (FC)

Anne-Lise Humain-Lamoure explique que le Conseil d'UFR est la seule instance de vote pour les tarifs de formations continues « qualifiantes » (à l'inverse des formations continues « diplômantes » examinées en CFVU et en CA après le vote du Conseil d'UFR).

Elle explique que la proposition d'AEU « Langues et littératures anciennes pour la préparation de l'agrégation interne de Lettres classiques » a été transformée en FC qualifiante car cette formule évite des droits d'inscription trop élevés. Néanmoins les caractéristiques (maquettes, objectifs pédagogiques) sont restées identiques.

La proposition est d'une inscription de 40€ par stagiaire qui permettra de couvrir les coûts liés au retrait du Rectorat. Ce tarif reste volontairement modeste, avec l'accord du Vice-Président de la CFVU car cette formation était auparavant gratuite et demeure de service public. Les « bénéfiques » de cette formation sont par ailleurs importants par le lien durable ainsi entretenu avec les établissements de l'Académie notamment. De nombreux préparateurs ont également été chargés de cours au sein de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure aborde ensuite les tarifs des modules créés au sein du master en formation continue « Communication politique et publique en France et en Europe » pour tenter d'endiguer un déficit récurrent et important depuis plusieurs années. Il est donc prévu d'organiser certains enseignements dans le semestre en modules se déployant sur deux jours pouvant être suivis à part par des stagiaires extérieurs au master. Le tarif proposé est de 450€ par journée pour les entreprises et de 360€ par journée pour les financements individuels. Ces tarifs sont proposés après expertise du SCEPPE.

En l'absence de questions, les tarifs sont mis au vote.

Les tarifs de FC sont adoptés à l'unanimité.

7. Vote de la description des responsabilités inscrites au RNA pédagogique

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les modifications effectuées en Commission Pédagogie, et celles supplémentaires proposées au Conseil pour éviter des redondances et un aspect trop genré. Elle rappelle également la fonction de ce document : donner des repères aux collègues qui se voient confiés ces fonctions, et disposer d'un document opposable clarifiant, si nécessaire, les responsabilités de chacun. Il s'agit de mettre à jour un document voté en 2011.

Après discussion, celui-ci est mis au vote.

La description des responsabilités inscrites au RNA pédagogique est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de question.